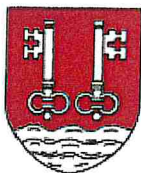


COMMUNE  
de  
RANSPACH-LE-BAS



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RANSPACH-LE-BAS

### COMPTE RENDU SEANCE

### DU 12 MAI 2022

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 10

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 12 mai 2022 à 18h30, le Conseil Municipal de Ranspach-le-Bas s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme MUTH Sandra, Maire.

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Sandra MUTH, Maire

**Présents** : M. Philippe BRUGEMANN, M. Gilles DUBS, Mme Catherine HERZOG, M. Manuel KILO, Mme Séverine MAQUIN, M. Jérémie MULLER, M. Bernard ROOS, Mme Rachel MARY, Mme Ophélie TROENDLE

**Absents excusés** : M. Thomas HELL, M. Bertrand RUNSER, M. François SCHURRER, Mme Nathalie PIERREZ,

✍ Secrétaire de Séance : Ophélie TROENDLE

#### L'ordre du jour comprendra les points suivants :

1. Adoption du dernier compte rendu
2. Emplois saisonniers
3. Rapport des commissions communales
4. Rapport des commissions SLA
5. Divers

Madame le Maire remercie les conseillers d'avoir répondu présents à la séance ordinaire du Conseil Municipal et ouvre la séance à 18h00. Elle demande à ajouter 2 points à l'ordre du jour. A l'unanimité les points : borne électrique et autorisation signature convention de rétrocession des réseaux.

<b>N°01</b>	<b>APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/04/2022</b>
-------------	---

Madame le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 07/04/2022 **Aussi, Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 07/04/2022 ; **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer les publications nécessaires.

<b>N°02</b>	<b>CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON-PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE</b>
-------------	---

**Le Conseil Municipal de Ranspach-le-Bas,**

Sur rapport de de Madame le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment le 2° de l'article 3 ;
- Vu le budget de la collectivité territoriale ;
- Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale ;
- Vu le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que la législation autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable pendant une même période de 12 mois consécutive ;

Considérant que la collectivité territoriale peut être confrontée à un besoin de personnel saisonnier ;

Considérant qu'il convient de créer un poste d'agent contractuel relevant du grade de d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de 20h00 (soit 20/35<sup>èmes</sup>) pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ; **Décide à l'unanimité,**

**Article 1<sup>er</sup> :** À compter du 1<sup>er</sup> juin au 04 septembre 2022, un poste d'agent contractuel relevant du grade de d'adjoint technique est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 20h00 (soit 20/35<sup>èmes</sup>), pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

**Article 2 :** Le poste sera rémunéré par référence à un échelon du grade précité.

**Article 3 :** Madame le Maire est autorisée à procéder au recrutement d'un agent sur le poste précité et à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, lorsque la collectivité territoriale se trouve confrontée à un besoin de personnel saisonnier.

**Article 4 :** Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité territoriale.

<b>N°03</b>	<b>INSTALLATION BORNES ELECTRIQUES</b>
-------------	--

Madame le Maire propose l'installation de bornes électriques sur le parking « SUD ALSACE » en collaboration avec Stations-e qui propose les conseils, l'installation et la maintenance des bornes. Aucun frais ne sera imputable à la commune. Une redevance d'occupation du sol sera reversée annuellement à la commune. Aussi, Le Conseil Municipal de Ranspach-le-Bas, à l'unanimité **APPROUVE** la signature de la convention avec Station-e **APPROUVE** l'installation de bornes **CHARGE** Madame le Maire d'en informer la société Station-e.

<b>N°04</b>	<b>LOTISSEMENT STEGMATTEN RUE DE RANSPACH LE HAUT – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE RETROCESSION DE LA VOIRIE, DES RESEAUX ET DES ESPACES COMMUNS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL</b>
-------------	---

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la société MEDIAPAR envisage la réalisation d'une opération d'aménagement, par la procédure du permis d'aménager, visant à la création d'environ 13 lots d'habitation. Pour ce qui est du sort de la voirie, des réseaux et des espaces communs créés par le biais de cette opération de lotissement, la société MEDIAPAR a choisi la signature avec la commune d'une convention de rétrocession des voiries, réseaux et espaces communs dans le domaine public comme le prévoit l'article R. 442-8 du code de l'urbanisme, cette rétrocession intervenant une fois les travaux achevés. Il convient donc d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

- Vu l'article R. 442-8 du code de l'urbanisme,
- Vu le projet de convention de rétrocession des voies, réseaux et espaces communs, annexé à la présente délibération,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide : D'APPROUVER** le projet de convention de rétrocession des voiries, réseaux et espaces communs issus du lotissement Stegmatten, tel qu'annexé à la présente, entre la société MEDIAPAR et la Commune de Ranspach le Bas **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention et ses avenants éventuels avec la Société MEDIAPAR **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette convention.

<b>N°05</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES</b>
-------------	---

<b>N°06</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSIONS SLA</b>
-------------	------------------------------------

1. Monsieur Gilles DUBS présente un rapport de la dernière commission des sports qui s'est tenue à Ranspach-le-Bas le 14 avril. Le CR sera envoyé à tous les conseillers dès réception en Mairie.
2. Monsieur Bernard ROOS présente le rapport de la dernière commission eau, dès du CR en mairie il sera transmis aux conseillers.

<b>N°07</b>	<b>DIVERS</b>
-------------	---------------

➤ **PERSICOLAIRE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que 11 enfants soient 7 familles sont sur liste d'attente pour l'accueil au périscolaire le jardin des bout'choux pour la rentrée 2022/2023. Aussi à l'unanimité les conseillers ont décidé de demander à la fédération des foyers des clubs d'accueillir tous les enfants y compris ceux sur liste d'attente, même si cela nécessite l'embauche d'une personne supplémentaire.

➤ **DATES A RETENIR :**

Madame le Maire rappelle les dates auxquelles tous les conseillers doivent être présents :  
12 et 19 juin 2022 : élections législatives

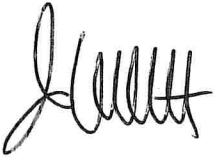
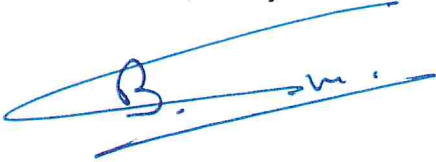

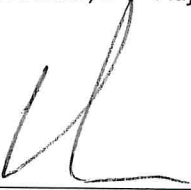






2 Juillet : inauguration du Pôle intercommunal RaMi tous les conseillers devront être présents. Le planning suivra.

Aucun conseiller n'ayant demandé la parole, Madame le Maire lève la séance

Du 12/5/2022 à 20h40

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12/5/2022

SUIVENT LES SIGNATURES :

Sandra MUTH, Maire 	Bertrand RUNSER, 1 <sup>er</sup> Adjoint 
Catherine HERZOG, 2 <sup>ème</sup> Adjointe 	Jérémie MULLER, 3 <sup>ème</sup> Adjoint 
Séverine MAQUIN, 4 <sup>ème</sup> Adjointe 	Philippe BRUGEMANN, Conseiller, <b>Absent excusé</b>
Thomas HELL, Conseiller 	Gilles DUBS, Conseiller
Manuel KILO, Conseiller 	Rachel MARY, Conseillère 
Nathalie PIERREZ, Conseillère 	Bernard ROOS, Conseiller 
François SCHURRER, Conseiller	Ophélie TROENDLE, Conseillère 